

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 janvier 2010

**Président** : Eric THOMAS

**Présents** : Tous les membres sauf excusés.

**Excusée** : Mme DUCOLOMB

**Secrétaire de séance** : Marie-France PARIOT

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 13 janvier 2010 à 20 h 00 pour traiter l'ordre du jour suivant :

## **I – Projet spectacle « Son et Lumière »**

M. Clément CORTINOVIS de Certines est venu présenter aux membres du Conseil Municipal un projet de spectacle son et lumière ayant pour thème le roman d'Alexandre DUMAS « Les Trois Mousquetaires ».

Ce projet d'envergure pourrait se dérouler, sous réserve de l'accord du propriétaire, dans la cour du Château de Genoud et pourrait voir le jour courant été 2011 ou 2012.

M. le Maire et M. CORTINOVIS solliciteront un rendez-vous auprès du propriétaire du Château pour lui expliquer en détail ce projet.

## **II – PLU**

Suite au décès de Mme Paule DUFIEUX, urbaniste, une consultation a été lancée auprès de trois cabinets pour poursuivre la procédure de révision.

C'est la proposition de Mme Agnès DALLY-MARTIN, urbaniste à St Martin du Mont, qui a été retenue. Un candidat a décliné l'offre et l'autre n'a pas fourni d'offre n'étant pas en mesure de nous satisfaire dans un délai convenable.

## **III – SPA**

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire la convention de fourrière avec la SPA pour un coût de 0,26 euros par an et par habitant, et autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

Tout animal en divagation pourra être signalé en Mairie pour enlèvement de celui-ci par la SPA.

## **IV – PDIPR**

Par délibération du 5 décembre 2007, plusieurs chemins communaux ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, dont le chemin dit 37.

L'inscription de ce chemin comporte une ambiguïté quant à sa nature juridique. Est-il ou non communal ?

Vu le contexte particulier de cette affaire, le Conseil Municipal décide le déclassement dudit chemin par 16 voix pour et 2 blancs, tout en signalant qu'il pourrait revenir sur sa décision si la preuve juridique était faite de l'appartenance de ce chemin à la commune.

## **V – TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter d'½ heure par semaine les temps de travail de Mmes DECHAUME et SOULARD en les passant respectivement à 18 h ½ et 11 h ½.

Ces augmentations sont liées au fait que :

- l'accompagnement au car des élèves de la Tranclière est assuré le soir par Mme SOULARD Marie-Claire et correspond de fait à une régularisation.
- que Mme ROCHET Maria livrera désormais les repas à la cantine de la Tranclière et que par conséquent elle ne pourra plus assurer sa permanence à la cantine de Certines. Elle sera remplacée par Mme DECHAUME Isabelle.

Le tableau des emplois de la commune sera modifié en conséquence au 1<sup>er</sup> février 2010.

## **VI – DPU**

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption pour deux propriétés :

- a) une sise 132 route du Quart d'Avard
- b) une sise 308 route du Quart d'Avard

## **VII – DEVIS**

Afin d'équiper les dortoirs des classes maternelles, il a été demandé un devis pour les couchettes à la CAMIF et à la Société WESCO.

C'est la proposition de WESCO qui a été retenue pour un coût total TTC de 1160 euros.

## **VIII – DIVERS**

- M. TAVEL, adjoint à l'urbanisme, a fait un point sur les dossiers d'urbanisme divers en cours d'étude.
- Un bilan sur le mauvais temps a été effectué et le Maire félicite les personnes ayant contribué sur un week-end au travail de déneigement.
- Des remerciements nous sont parvenus suite à la distribution des colis du CCAS.
- Le bulletin municipal 2010 est en cours d'impression et sera distribué prochainement.
- Diverses dates de réunions sont fixées.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu  
Mercredi 10 février 2010 à 20 h 30.**

Fait à Certines, le 22 janvier 2010  
Le Maire,  
Eric THOMAS